



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 septembre 2010, 20H30.

Date de la convocation : 24 septembre 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Excusés : CATHERIN Denis

Pouvoirs : /

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

CM 09/2010

☒ Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2010 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

1) Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Basse Reyssouze : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau dressé par le Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze pour l'exercice 2009 dont il doit prendre connaissance, conformément à la loi. Pascale CATHERIN explique le contenu du rapport ainsi que les missions du Syndicat aux conseillers.

Par vote à mains levées, 16 conseillers approuvent ce rapport et 2 ne se prononcent pas.

2) Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Ain : rapport d'activité de l'année 2009.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Ain pour l'année 2009 dont il doit prendre connaissance, conformément à la loi. Jean Luc BENOIT explique brièvement au Conseil le rôle du Syndicat.

Par vote à mains levées, 17 conseillers approuvent ce rapport, et 1 s'abstient.

3) Règlement du Chenil communautaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'utilisation du chenil communautaire, instauré par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé. Il explique au Conseil que ce dernier prévoit une facturation de 15€ pour la capture d'un chien à son propriétaire, de 5€ par jour de garde au chenil, ainsi que des éventuels frais de vétérinaire.

Suite aux questions, Monsieur le Maire précise que le chenil est fermé à clé et qu'un agent doit donc être appelé pour conduire le chien. Il ne peut donc être utilisé la nuit.

Le Conseil adopte à mains levées et à l'unanimité le règlement du chenil communautaire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4) Modification du tableau des emplois permanents de la Commune.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que le poste de l'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) nécessite un aménagement pour raisons médicales constatées par la médecine du travail, qui consiste à lui réduire de moitié ses heures de grand ménage durant les vacances.

Afin de compenser la moitié des heures de grand ménage qu'elle ne pourra plus assurer durant les vacances (48h par an), Monsieur le Maire propose de passer le poste de l'agent d'entretien de 31h à 32h par semaine. Ainsi, sur l'année, elle effectuera la moitié des heures de ménage que l'ATSEM ne pourra plus assumer. Cette dernière pourra ainsi effectuer plus d'activités auprès des enfants, comme le demandent les enseignantes.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer le poste de l'agent d'entretien de 31h à 32h par semaine.

5) Décision modificative n°1 au budget principal 2010.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il manque 1 586.57€ au compte 1641 des emprunts, le tableau des emprunts n'ayant pas été mis à jour avant l'élaboration du budget primitif.

Il propose donc de prélever cette somme en fonctionnement, au compte 775 « Produits de cession d'immobilier », dans la recette exceptionnelle de la vente du bâtiment Bernollin.

De même, l'amortissement d'une somme de 9 000€ (subvention compte 1318) manque au budget primitif. Monsieur le Maire propose donc de prélever cette somme dans le compte 7088 « autres produits et activités annexes » qui a accueilli les 9 568 € de la vente des produits de la coopérative maraîchère à la société Remcass.

Le Conseil Municipal à mains levées et à l'unanimité, adopte les modifications présentées au budget principal de la Commune.

6) Décision modificative n°2 au budget assainissement 2010.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il manque 795.98 € au compte 1641 des emprunts, le tableau des emprunts n'ayant pas été mis à jours avant l'élaboration du budget primitif.

Il propose donc de prélever cette somme en investissement, à l'opération 2315/24 « Mise aux normes d'épuration ».

De plus, un nouveau compte ayant été créé pour accueillir la redevance de modernisation de réseau, il a lieu de faire un virement de crédits, entre l'ancien compte 6378 « Autres impôts taxes et versements » et le nouveau compte 706129 « Redevance modernisation réseau » destiné à recevoir la somme, sans incidence sur le budget.

Le Conseil Municipal à mains levées et à l'unanimité, adopte les modifications présentées au budget de l'assainissement.

7) Compte rendu des commissions.

⇒ Commission Communication :

Denis BOYAT présente le compte rendu de la première commission communication qui a eu lieu le 22 septembre. Après avoir présenté l'organisation de la commission, il demande au Conseil de bien vouloir valider le canevas de rédaction des comptes rendus ainsi que la trame pour les nommer, afin que ces derniers soient présentés de la même façon pour toutes les commissions. L'ensemble du Conseil est d'accord avec sa proposition.

Il informe le Conseil qu'une réunion aura lieu pour le site internet le 18 octobre avec la société DSFI et qu'une manifestation organisée par les amis du patrimoine non prévue au calendrier des fêtes sera donc annoncée dans le Manziat Infos n°10.

⇒ Commission Vie Sociale :

Josiane FEYDEL rend compte au Conseil de la première commission vie sociale qui s'est déroulée le 27 septembre. Elle précise que la Commission est renommée « Education-Jeunesse-Sport-Culture-Loisirs ».

Elle précise que Monsieur le Maire ou elle-même se rendront aux assemblées générales des associations en fonction des invitations, accompagnés de membres de la commission selon leurs disponibilités.

Elle indique au Conseil que le manque de salle de sport sur la commune a été abordé par la commission. Une mutualisation des équipements par l'intermédiaire de la CCPB est une piste à suivre pour la commission. La CCPB va procéder en octobre à l'élection d'un conseil intercommunal des jeunes et réfléchit à un contrat éducatif local afin de proposer des activités aux jeunes.

Josiane FEYDEL relève que pour qu'il y ait plus de clubs sur la commune, il faudrait posséder les équipements adéquats.

Christian LACROIX s'étonne que les enfants n'aient pas de salle pour faire du sport pendant le temps scolaire, ce qui soulève également le problème de l'accès à une éducation physique.

Josiane FEYDEL explique au Conseil que la CCPB lui a précisé qu'elle n'avait pas vocation à se substituer à une commune pour construire son gymnase.

Olivier FAVRE indique au Conseil que la commission va procéder à un état des lieux des besoins des associations, et pourra ensuite en tirer des conclusions.

Josiane FEYDEL précise que la commission ne souhaite pas interférer avec les associations, elle souhaite avancer avec le projet jeunesse de la CCPB.

Arnaud COULON précise alors que les autres communes possèdent leurs propres gymnases qui ne sont pas intercommunaux. De même il explique que dans l'éventualité de construire une salle des fêtes polyvalente, se posera le problème de concilier les activités de sports et de musique, notamment concernant l'acoustique. De plus ces salles sont très onéreuses.

⇒ Commission assainissement : Jean Luc BENOIT informe le Conseil qu'un compte rendu de la commission du 28 va être réalisé par la police de l'eau à la DDT. Le cabinet EPTEAU n'a pu donner l'ensemble des résultats de ses analyses. Il a rappelé le mauvais état du réseau et brièvement évoqué les deux options qu'aura la commune : agir sur le réseau afin d'éviter les eaux parasites, ou les traiter à la station et installer un bassin de rétention. La solution consistant à créer une station spécifique pour les sociétés RPC et SIAC ne résoudrait pas le problème de la commune, la station actuelle resterait sous dimensionnée.

Monsieur BILLOUDET, Maire de FEILLENS a été convié à cette réunion en raison de sa proposition de construire une station commune. FEILLENS devant également construire une station de 4 000 équivalent habitant, il propose de réaliser une 8 000 équivalent habitant. Se posera le problème du partage des frais de construction et de fonctionnement qui nécessitera une convention, ainsi que des délais très courts accordés à MANZIAT pour se mettre en conformité avec la législation européenne.

La société Epteau va ainsi chiffrer les deux options qui s'offrent à la Commune de MANZIAT.

Christian LACROIX demande un bref historique de l'épuration. Jean Luc BENOIT explique alors qu'en 2001 l'assainissement collectif a été mis en place à Cropettet, ensuite le problème de l'épandage des boues a été traité. Puis suite au dysfonctionnement de la station, un contentieux est toujours en cours avec le fabricant. Si le système avait fonctionné, l'étape suivante aurait été la station. Actuellement, l'enlèvement des boues coûte bien plus cher que prévu à la commune.

La Société Epteau va donc présenter le bilan de ses analyses à la commission assainissement avant la réunion du 28 octobre en présence des services de l'état.

Informations et questions diverses.

⇒ Projet d'un comité embellissement : Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un Comité embellissement qui serait en charge du fleurissement et des illuminations. Ce dernier se verrait octroyer un budget et devrait rassembler le maximum de personnes extérieures au Conseil. Thierry BOYAT et Jean Luc BENOIT se proposent pour coordonner le comité.

⇒ Monsieur le Maire indique qu'une commission manifestation est créée, sous la responsabilité de Pascale CATHERIN. Josiane FEYDEL et Denis BOYAT se proposent pour en faire partie. Ils auront pour mission de gérer les clés des salles, de revoir les tarifs, et d'instaurer un système de

caution. Ainsi, lorsqu'une salle sera rendue sale, la caution servira à payer une société de nettoyage, ces frais ne devant incomber à la Mairie.

⇒ Les nouveaux gérants du bar Le Manziaty ont effectué des travaux. Ils demandent donc une faveur sur les prochains loyers. Luc VOISIN indique au Conseil qu'une collectivité n'a pas le droit de supprimer des mensualités prévues dans un bail. Le Conseil décide donc de ne pas accorder de faveur sur les loyers. En revanche, les gérants ayant demandé la salle des fêtes pour organiser une soirée de nouvel an, cette dernière leur sera mise à disposition à titre gratuit.

⇒ Monsieur le Maire fait ensuite savoir au Conseil que deux personnes demandent à être présentes sur le marché : un camion de pâtisserie et un camion de matériel de rénovation. Le Conseil est d'accord pour continuer à les autoriser à s'installer gratuitement.

⇒ La Société COURANT demande la Salle Henri Renaud pour organiser son arbre de Noël le 18 décembre. Monsieur le Maire précise que l'an dernier des dégradations avaient été commises durant cette soirée. Il ne souhaite pas empêcher cette manifestation mais demandera à la société de bien vouloir être vigilante sur le respect de la salle.

⇒ Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'un camion d'outillage souhaite s'installer sur le parking de l'école une journée, le mercredi de préférence.

⇒ Jean LAURENT demande si un plan de MANZIAT peut être distribué aux conseillers. Pascale CATHERIN s'en occupe.

⇒ Thierry BOYAT demande une explication concernant les commissions de la CCPB. Josiane FEYDEL explique alors que la CCPB va se rapprocher des conseillers afin de les intégrer aux commissions.

⇒ Une commission environnement est fixée le 25 octobre à 20h30.

(Séance levée à 23h00)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,